

Le Grand Préfendaire a l'honneur  
D'envoyer à Monsieur Coletti, Ministre Plénipotentiaire  
de Grèce, un Billet personnel pour la Tribune N<sup>o</sup> 4,  
réservée à M<sup>rs</sup> les Ambassadeurs et Ministres  
Plénipotentiaires

Lorsque ce Billet sera confié par  
Monsieur Le Ministre de Grèce, à une troisième personne,  
cette personne sera admise dans la Tribune diplomatique  
N<sup>o</sup> 3.

Ce Billet remplacera les billets précédents,  
tant pour les Séances Judiciaires de la Cour des  
Pairs, que pour celles de la Chambre dans la  
nouvelle Salle.

Le Grand Préfendaire prie Monsieur  
le Ministre de Grèce, d'agréer l'expression de  
sa haute Considération.

Monsieur Coletti, Ministre Plénipotentiaire de Grèce.

AKAΔHMIA  
AKAΔHMIA



ΑΘΗΝΑΙ  
ΑΘΗΝΑΙ